

tienne ceux qui sont tentés, qu'il nourrisse les pauvres, afin que tous mettent leur unique bonheur à l'aimer et à le servir fidèlement.

Qu'il nous accorde à tous les grâces qu'il sait nous être nécessaires, au milieu des combats et des dangers de la vie, afin que nous étant sanctifiés, pendant notre triste pèlerinage sur cette terre d'exil, nous puissions nous réunir tous dans les joies de la patrie, pour louer ensemble l'infinie bonté de Dieu qui nous aura sauvés par le sang précieux de son Fils.

Qu'il nous comble enfin de ses plus abondantes bénédictions par l'Immaculée Conception de sa glorieuse Mère, qui nous a donné le divin Réparateur. *In Conceptione sua accepit Maria benedictionem a Domino et misericordiam a Deo salutari suo.*

Ah ! puissent tous ces vœux ardents s'accomplir, pour notre bonheur, dans ce monde et dans l'autre ! Veuillez bien, N. T. C. F. les accepter comme des étrennes spirituelles, que Nous vous envoyons, au renouvellement de l'année, en témoignage de la parfaite satisfaction que Nous éprouvons en pensant que le Jubilé s'est fait partout avec tant d'entrain et de succès.

Sera le présent Mandement lu, en tout ou en partie, au prône de toutes les Eglises où se fait l'Office public et au chapitre de toutes les communautés religieuses, le Jour de l'an ou le premier dimanche qui le suivra.

Donné à Montréal, sous Notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire, le quinzième jour du mois de Décembre en l'année mil huit cent soixante-quinze.

† Ig. Ev. de Montréal.

JOS. OCT. PARÉ, Chan. Secrétaire.

N. B.- Si l'on ne peut lire ce Mandement tout entier, le Jour de l'an, on lira du moins le premier article du dispositif et la partie qui regarde les souhaits de la nouvelle année.